L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER.—Du 1er Octobre, une agréable maison basse, No. 264 rue Bourgogne, ayant une grande cour et jardin. S'adresser rue Esplanade, No. 33. 19sept—1oct

A louer—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur. S'adresser à L. Lacassagne, 97 Decatur. Occupation le 1er octobre. 1oct—

DEMANDES.

DEUX demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à deux demoiselles, messieurs ou enfants à domicile ou chez elles. No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien vouloir verser quelque chose, pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph A. Quintero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,140—Division J.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Lamar C. Quintero, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 sept—22 26—1er oct

Succession de Marie Elise Camus, décédée, épouse de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 3,080—Division F.
Attendu que Paul Joseph Grasland a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans l'affaire ci-dessus, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22sept—22 27 1er oct

Succession de Robert Moores et Cor Moores (née Cowan), sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 9,784—Division D
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wilz Jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 sept—21 25 30

Succession de Almira E. Hall,
Première femme de Mark F. Bigney

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,763—Division A—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laura B. Davidson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16sept—16,21,25.

Levy Bros et Adolph et Isaac Levy vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,088—Division A—
Avis est par le présent donné aux créanciers de Levy Bros et Adolph et Isaac Levy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolph Levy, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de George Kohkopf

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,677—Division C—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve George Kohkopf ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
15 sept—15 19 24

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Veuve Paul Boé contre John Vidal.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8,323—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot des meubles de maison, 2 vitrines, 1 cheval gris, 1 wagon, 1 pot de harpoin, 1 lot divers, d'après un inventaire enregistré en mon bureau

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
19sept—19 24 29

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe et devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes :

LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 2246.

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Jantenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000.....	25,000
1 Lot de ...	10,000.....	10,000
2 Lots de ...	6,000.....	12,000
5 Lots de ...	2,000.....	10,000
10 Lots de ...	1,000.....	10,000
20 Lots de ...	500.....	10,000
100 Lots de ...	200.....	20,000
200 Lots de ...	100.....	20,000
500 Lots de ...	50.....	25,000
1,000 Lots de ...	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

- 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit 6,750
- 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
- 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots ou montant à $265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York, ou traites sur la New-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire demandes sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Jantenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et en lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Listedes navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

Nous publions

BUREAUX ET ATELIERS :

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1849—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimé conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,888.15 et se composant conformément au dit inventaire ou propriétés personnelles comme suit :

Meubles de chambre de la défunte de $888.40, meubles du No. 40 rue Bienville $2,000.35, comptant $2,624.15, bijoux $3,942.50, réclamation $232.75, et immeubles comme suit :

1° Un certain lot ou morceau de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bienville, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Communes, Bienville, Franklin et Claiborne, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots des terre désignés par les lettres B et C, sur un plan de J. A. D'Hémecourt, court, dépositaire, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Communes, Carondelet, St Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 4 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire pris par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes jusqu'à la ligne parallèle, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 18 pieds 10 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les dits lots et autres qui leur sont vis-à-vis de la dite allée estimés à $15,000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 101 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $22,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District et de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par F. Zimpel voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au plus, 40 pieds 10 pouces de face à la rue Clio, sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3,000.

Cette saisie est faite au nom de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, tant objet a toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19sept—18 25—ce 22 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
Par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans
—DE—
TOUT LE CONTENU
Du local situé au No 15 rue Bourgogne.

Dans le Deuxième District de cette ville comprenant

Deux beaux ameublements de salon incrustés or et ébène, plusieurs belles glaces pour cheminée, très grandes, en or et en ébène, 1 trumeau en ébène, un magnifique ameublement de chambre en bois de noyer, six beaux ameublements de chambre en noyer, armoires à glaces à tous les ameublements Très bel ameublement pour corridor, ameublement pour salle à manger, beaux tapis de service 25 paires de rideaux dentelles et divers autres articles trop longs à énumérer.

Le tout presque neuf.

Aussi une paire de bracelets en or et un nipdail lot sérieux de flanaux

Succession de Nellie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,425—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 septembre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 11 heures et demie du matin de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Tout et séparément tout le contenu meubles effets mobiliers, etc., qui se trouvent au local No. 15 rue Bourgogne, entre Canal et Bienne, dans le Deuxième District de cette ville.

D'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 sept—18 22 25 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdelena Grasser
Tutrice etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale—comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A de l'île 10 quarante deux d'après un plan des lieux et plans de la succession de Mme Marie Celeste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémecourt daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans l'étude du bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure soixante quarante huit sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 101 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Cliv, Prytania, Calliope et St Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par F. Zimpel voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au plus, 40 pieds 10 pouces de face à la rue Clio, sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3,000.

Cette saisie est faite au nom de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, tant objet a toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24sept—24 31 sept 7 14 21 28

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina G. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr et Eleise C. McCaw—

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de procéder possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est par le donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis pour quel l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
JULES VIENNE,
21 sept—1(p.s.p.30) Député Greffier.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

Grande vente de tout le contenu de la Buvette et Restaurant de premier ordre, No 12 rue Carondelet.

Consistant en un vaste assortiment de vins et liqueurs fins, tels qu'ils ont été reçus ;

Un lot de cigares et cigarettes assortis ;

Toute l'installation, les meubles, la vaisselle, la coutellerie, le linge de table nécessaires à un Restaurant de première classe ;

Un coffre fort en fer et divers autres articles trop nombreux à énumérer.

H. Gally, agent, vs Adolphe Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,738—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 octobre 1886, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et particulièrement le contenu, les meubles, etc., au rez-de-chaussée et au second étage de la bâtisse 15 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, désigné au inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22sept—22 25 29 oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs Wm H. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale—comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A de l'île 10 quarante deux d'après un plan des lieux et plans de la succession de Mme Marie Celeste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémecourt daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans l'étude du bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure soixante quarante huit sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 101 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par F. Zimpel voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au plus, 40 pieds 10 pouces de face à la rue Clio, sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3,000.

Cette saisie est faite au nom de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, tant objet a toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19sept—18 25—ce 22 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
Par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans
—DE—
TOUT LE CONTENU
Du local situé au No 15 rue Bourgogne.

Dans le Deuxième District de cette ville comprenant

Deux beaux ameublements de salon incrustés or et ébène, plusieurs belles glaces pour cheminée, très grandes, en or et en ébène, 1 trumeau en ébène, un magnifique ameublement de chambre en bois de noyer, six beaux ameublements de chambre en noyer, armoires à glaces à tous les ameublements Très bel ameublement pour corridor, ameublement pour salle à manger, beaux tapis de service 25 paires de rideaux dentelles et divers autres articles trop longs à énumérer.

Le tout presque neuf.

Aussi une paire de bracelets en or et un nipdail lot sérieux de flanaux

Succession de Mellie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,425—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 septembre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 11 heures et demie du matin de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Tout et séparément tout le contenu meubles effets mobiliers, etc., qui se trouvent au local No. 15 rue Bourgogne, entre Canal et Bienne, dans le Deuxième District de cette ville.

D'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22sept—22 25 29 oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs Wm H. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale—comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A de l'île 10 quarante deux d'après un plan des lieux et plans de la succession de Mme Marie Celeste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémecourt daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans l'étude du bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure soixante quarante huit sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 101 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par F. Zimpel voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au plus, 40 pieds 10 pouces de face à la rue Clio, sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3,000.

Cette saisie est faite au nom de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, tant objet a toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19sept—18 25—ce 22 9 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

Grande vente de tout le contenu de la Buvette et Restaurant de premier ordre, No 12 rue Carondelet.

Consistant en un vaste assortiment de vins et liqueurs fins, tels qu'ils ont été reçus ;

Un lot de cigares et cigarettes assortis ;

Toute l'installation, les meubles, la vaisselle, la coutellerie, le linge de table nécessaires à un Restaurant de première classe ;

Un coffre fort en fer et divers autres articles trop nombreux à énumérer.

H. Gally, agent, vs Adolphe Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,738—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 2 octobre 1886, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et particulièrement le contenu, les meubles, etc., au rez-de-chaussée et au second étage de la bâtisse 15 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, désigné au inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22sept—22 25 29 oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs Wm H. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré numéro 130 du plan de Delacroix, ci-devant Jonathan Kendall, ci-devant Jonathan Kendall, ci-devant Jonathan Kendall